



**96<sup>ème</sup> congrès  
annuel  
de l'ASTEE**

du 6 au 9 juin 2017, au **Théâtre de Liège**

**Des territoires à l'Europe :**  
Construire ensemble les transitions environnementales



## Fiche d'inscription

A retourner complétée avant le 24 mai 2017 à :  
ASTEE  
51 rue Salvador Allende - 92027 Nanterre cedex  
liege2017@astee.org

Agrafez votre carte de visite ici.

### Je souhaite adhérer à l'ASTEE pour bénéficier du tarif membre :

- En tant que personne morale:
  - 150€ pour 1 représentant
  - 300€ pour 2 à 4 représentants
  - 450€ pour 5 à 7 représentants
  - 600€ pour 8 à 10 représentants
- En tant que personne physique
  - 60€
- En tant que jeune professionnel (- de 35 ans - sur justificatif)
  - 30€

### Quelle langue souhaitez-vous pouvoir utiliser lors de l'événement ?

- exclusivement l'anglais     indifféremment anglais et français     exclusivement le français

Pour les congressistes hors France non assujettis à la TVA et les congressistes français, la TVA de 20% est en sus.

Pour les congressistes UE (hors France) assujettis à la TVA, le numéro de TVA intracommunautaire doit obligatoirement être renseigné. Si celui-ci n'est pas transmis en amont du congrès, la facture de régulation équivalente au montant de la TVA sera due.

Je suis porteur de communication orale (hors poster), je bénéficie d'une remise de 15%

	Membre	Non membre
½ journée	<input type="checkbox"/> 130 € HT	<input type="checkbox"/> 175 € HT
1 jour	<input type="checkbox"/> 260 € HT	<input type="checkbox"/> 350 € HT
2 jours	<input type="checkbox"/> 400 € HT	<input type="checkbox"/> 525 € HT
Forfait congrès	<input type="checkbox"/> 510 € HT	<input type="checkbox"/> 700 € HT

Les droits d'inscription  
sont hors taxe.

- Membres jeunes professionnels (- de 35 ans), retraités et en recherche d'emploi :  
- 50% sur le droit d'inscription choisi sur présentation d'un justificatif
- Etudiants 20€ HT par jour sur présentation d'un justificatif

N° TVA intracommunautaire (pour les congressistes UE hors France assujettis à la TVA) : \_\_\_\_\_

Ci-joint, à l'appui de mon inscription, le règlement :

- Par chèque bancaire ou postal en euros à l'ordre de l'ASTEE
- Par virement bancaire en euros. *Tous les frais bancaires encourus lors de la transaction sont à la charge du participant.*  
Titulaire du compte : ASTEE  
Banque : Banque Postale PARIS 248-67 K  
IBAN : FR 33 2004 1000 0100 2486 7K02 048  
BIC : PSSTFRPPPAR
- Par carte de crédit, Visa, Eurocard, Mastercard  
N° de carte :  
Date d'expiration :
- Lettre d'engagement stipulant le montant des frais d'inscription (pour les administrations françaises uniquement)

## Je participerai aux sessions suivantes :

ATTENTION ! L'inscription ne sera prise en compte que si le formulaire ci-dessous est complété.

### Mardi 6 juin 2017

- 14h-16h  Session 1  Session 2  
16h30-18h  Ouverture du congrès  
18h30  Cocktail d'accueil  
20h30  La ville de Liège au fil de l'eau

### Mercredi 7 juin 2017

- 9h-12h  Visite 1  
9h-10h30  Session 3  Table ronde  
11h-12h  Session 4  Session 5  
12h-14h  Déjeuner  
14h-18h  Visite 2  
14h-18h  Side-event  
14h-16h  Session 6  Atelier 1  
16h-16h30  Session Speed-poster 1  
17h-18h  Session 7  Session 8  
19h  Soirée de gala officielle et remise du Prix de l'ASTEE

### Jeudi 8 juin 2017

- 9h-12h00  Visite 3  
9h-10h30  Session 9  Session 10  
11h00-12h  Session 11 11h00-12h 30  Atelier 2  
12h00-12h30  Session Speed-poster 2  
12h30-14h  Déjeuner  
14h-14h30  Présentation du Prix de l'ASTEE  
14h30-18h  Visite 4  
14h30-16h  Session 12  Session 13  
16h30-18h  Session 14  Session 15  
18h30-20h  Speednetworking, en tant que :  
 Expert  Jeune

### Vendredi 9 juin 2017

- 8h30-10h30  Session 16  Session 17  
11h-12h30  Session 18  Session 19

*Nous vous rappelons que l'ASTEE se réserve le droit de supprimer l'une ou l'autre des visites inscrites au programme si le nombre de participants est insuffisant ou si les conditions climatiques l'exigent ainsi que le droit de limiter le nombre de participants si celui-ci s'avère trop important.*

#### Conditions d'annulation

Toute annulation doit être faite par écrit. Aucune annulation par téléphone ne sera prise en compte. Les annulations reçues entre le 1er et le 20 mai 2017 sont remboursées à 50%. Il n'y a pas de remboursement pour les annulations reçues après le 20 mai 2017.



Les informations recueillies sont nécessaires pour la gestion de la manifestation concernée. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Elles peuvent en outre être utilisées à des fins d'information et de prospection concernant les activités de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à l'ASTEE. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.